

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### POLLINIS OBTIENT LE LABEL « DON EN CONFIANCE »

Le 20 décembre 2018, POLLINIS a obtenu le label « Don en Confiance » à l'issue d'une période d'instruction d'un an. Cette labellisation signifie que l'association satisfait aux quatre grands principes suivants : respect du donateur, transparence, probité et désintéressement, recherche d'efficacité.

Don en confiance a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires soucieuses de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs. Sa vocation est de promouvoir, à travers le label qu'il accorde à ses membres, une plus grande rigueur pour permettre le don en confiance. Dans cette optique, il a élaboré une Charte de déontologie pour les associations et fondations faisant appel public à la générosité.

*« Pour une association engagée comme la nôtre, qui fait le choix de dépendre des dons des citoyens pour préserver son indépendance, ce label est un témoin précieux de notre probité et de notre rigueur, déclare Charles Valade, président de POLLINIS. Nous sommes fiers, après plus d'un an d'audit, de rejoindre les organisations labellisées qui ont toutes à cœur le respect de leurs donateurs et de leurs engagements. »*

Don en Confiance réunit aujourd'hui 90 organisations qui y adhèrent volontairement et s'engagent non seulement à respecter la Charte de Déontologie mais aussi à se soumettre à son contrôle continu. Le label est délivré pour trois ans renouvelables, pendant lesquels un contrôle continu de respect de ces exigences est assuré par Don en confiance pour permettre à chaque donateur de savoir comment est dépensé son argent et d'être assuré que POLLINIS fonctionne en toute transparence.

#### **Pour plus d'informations :**

- [Vidéo Youtube « Don en Confiance » sur le label](#)
- [Lien vers le CP sur le site Internet de « Don en Confiance »](#)

**Contact presse :** Hacène HEBBAR // [hacene@pollinis.org](mailto:hacene@pollinis.org) // +33616321699